

lièrement avec ceux qui sont les moins développés. Divers facteurs sont en jeu, mais des mises au point importantes s'imposeront si l'on veut aider ces pays à améliorer leur sort en augmentant leurs exportations.

Il est probable que les investissements particuliers, surtout lorsqu'il s'agit d'une entreprise mixte ou de contrats de gestion, constitueront un facteur de premier ordre en égard aux relations économiques futures du Canada avec la plupart des pays en voie de développement dans cette zone. Une aide globale offerte aux industries naissantes représente une formule qui a réussi de façon notable dans le passé et qui, à l'avenir, pourra s'avérer de plus en plus indispensable.

#### LE MODE D'APPROCHE CANADIEN

Étant donné le besoin urgent d'une meilleure coordination des relations économiques qui existent entre le Canada et la zone du Pacifique, le Comité recommande qu'on donne suite aux propositions contenues dans le Livre blanc par rapport à l'établissement d'un conseil consultatif mixte sur la situation économique de cette zone. A condition d'être sûr que le Conseil de coopération économique du bassin du Pacifique soit suffisamment compréhensif, le Comité recommande au gouvernement de prendre avec le Comité canadien du C.E.B.P. des mesures qui seront de nature à permettre des consultations suivies plutôt que de créer un nouveau conseil consultatif.

Il ne s'agit là toutefois que de mesures préliminaires tendant à établir la nouvelle coordination de base qui s'impose. L'établissement et la mise en vigueur de règlements semblables à l'échelle nationale pour le traitement des ressources destinées à l'exportation représentent un besoin pressant. Un mode d'approche national eu égard aux innovations d'ordre scientifiques et technologiques s'impose également si l'on veut conserver une place aux produits canadiens sur le marché hautement concurrentiel de la zone du Pacifique.

A cause de cette concurrence, le Comité pense qu'il est essentiel que le gouvernement accorde aux entreprises canadiennes qui exportent et qui investissent à l'étranger une aide comparable à celle qui est accordée par les autres pays.

Une autre recommandation originale et bien conçue concerne la formation de contreparties canadiennes qui correspondent aux sociétés d'échanges commerciaux du Japon, dont le succès est remarquable. Ces nouveaux organismes fourniraient des renseignements concernant les débouchés commerciaux. Ils fourniraient aussi des moyens de négociation (comprenant un service de traduction) ainsi que des expertises et des moyens de coordination visant la production, la distribution et la vente des produits exportés. Le Comité recommande que la création de ce nouveau genre d'organismes commerciaux obtienne priorité lors des débats poursuivis entre le gouvernement et le Comité économique consultatif de la région du Pacifique, après que ce dernier aura été définitivement mis sur pied. Entre-temps, le gouvernement devrait étudier à fond les types d'organismes utilisés ailleurs et les autres groupements dont le Canada peut disposer.